

## Cahier de doléances du Tiers État de Warneton (Nord)

Nous, manans, habitans, cultivateurs de la bourgeoisie de Warneton, domination de S. M. Louis Seize, notre auguste monarque, désirant apporter, le plus promptement possible, un remède efficace aux maux de l'État, que les abus de tous genre soient réformés, et prévenir par des bons et solides moiens qui assurent la félicité publique, lui rendant le calme et la tranquillité dont il est privé depuis si longtems, profitans du moment favorable qui nous autorise a proposer, aviser, faire et remontrer toutes plaintes et doléances, supplions le redressement des abus et l'exécution de nos volontés libres dont la déclaration suit.

Les points sur lesquels porteront les plaintes, doléances et remontrances à faire par nos députés aux États Généraux du Royaume seront rapportés à trois principaux, et concerner.

1 L'administration générale du Roiaume ; 2 l'administration particulière de la province ; 3 le bien et avantage de notre communauté.

### 1° Administration générale du Roiaume

Les députés demanderont :

1 Une contribution égale des impositions de la part des trois États.

2 La répartition et levée des impositions faites par les États Provinciaux ou administrations provinciales qui les verseront directement et immédiatement dans le trésor Royal.

3 Et par suite du précédent article, des États provinciaux ou des administrations provinciales établis dans les provinces qui n'en ont point, lesdits états ou administrations organisés sur le modèle des États généraux.

4 Abolition des droits de franc fief et défense de toutes recherches à cet égard pour époques antérieures à celle des États généraux.

5 Comptabilité publique du Roiaume par l'impression annuelle de l'état des recettes et dépenses.

6 Abolition de toutes lettres closes ou de cachet ; les coupables de quelques délits nécessairement renvoyés devant leurs juges ordinaires pour être jugés par eux.

7 Réformation des ordonnances civile et criminelle et spécialement celle qu'elle refuse un conseil aux accusés.

8 Les voix dans les États généraux comptées par tête et non par ordre.

### 2° Administration particulière de la province

1 La plus prompte constitution des États promis par le Roi qui seront composés des trois ordres, et dans lesquels le tiers état sera représenté, non par les chef-collèges, mais par députés de son choix et librement élu.

2 Les comptes de l'administration rendu tous les ans en présence de députés à ce commis, et ce compte publié par la voye de l'impression.

### 3° Interne de notre communauté

A ce que nous puissions obtenir un pavé commençant à l'extrémité du pavé actuellement existant sous cette bourgeoisie, joignant l'extrémité du pavé près de Quesnoy ; observons que comme il se trouve plusieurs bouts de pavé dans les plus mauvais trous du chemin, entre les deux extrémités des pavés ci-dessus, il n'i a plus qu'environ une demi lieu de chemin qu'il ne se trouve pas pavé ; cette faveur nous procureroit l'avantage ainsi qu'aux habitans des paroisses de Bas-Warneton et Deulemont (châtellenie de Lille) de conduire en tous tems au marché de Lille toutes nos denrées ; étant le marché le plus proche pour la vente d'iceux, ville à laquelle nous n'i pouvons habiter, vu les chemins impraticables dans la saison que nous

avons nos denrées à vendre, ce qui occasionne que nous devons donner nos marchandises à vil prix.

La veuve Dumon, Louis Delahaye, J.-B. Dujardin, Philippe Mille, E. J. Demarcq, G. Delebecque, E.J. Demarcq, A. P. Loridan, R. Ghesquière.